HÔPITAL DE CANNES
SIMONE VEIL

Institut de Formation en Soins Infirmiers

Livret d'accueil

2023-2024

SOMMAIRE

Le mot de la Directrice. 3
La Politique générale de l'IFSI. 4
L'accueil à l'IFSI..... 5
L'IFSI et le développement durable..... 6-7
L'organigramme et le trombinoscope 8-9
Présentation des formations..... 10
La Formation Infirmière. 11-12
La Formation Aide-soignante..... 13-15
La Formation Accompagnant Éducatif et Social.. 16-17
Les formations préparatoires..... 18
Les formations continues. 19
Les ressources..... 20-21
La documentation et recherche en soins infirmiers. 22
La vie à l'IFSI. 23-24
Nos partenaires sociaux..... 25
Pour nous rencontrer..... 26

Le Mot de la Directrice

Au fil des pages, nous déroulons pour vous l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, ses actions et ses atouts. Afin de vous permettre de trouver l'information, vous donner envie de venir nous voir et vous accueillir un jour dans nos locaux, au sein de l'une de nos filières.

Qui sommes-nous ?

L'histoire de Cannes et des soins débute au Vème siècle, et se renforce jusqu'à la construction au XVIIème siècle de l'Hôpital Saint-Jacques au Suquet. En 1955, est inauguré, sur le site actuel, l'Hôpital Pierre-Nouveau devenu en 2011 l'Hôpital de Cannes et en 2018, l'Hôpital de Cannes Simone-Veil.

En 1961, Cannes et son hôpital se dotent d'une Ecole d'Infirmières. Alors située dans les locaux de l'Hôpital Saint-Jacques, elle s'installe dans les locaux actuels en 1974 et devient en 1992 l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).

Avec un taux actuel de 98% de réussite à nos diplômes, l'IFSI a accompagné plus de 4700 infirmier(e)s et 1100 aides-soignant(e)s. Depuis 2017, nous dispensons également la formation Accompagnant Educatif et Social.

L'IFSI a élargi ses missions de la formation initiale aux formations préparatoires et continues, et a mis en place des programmes deformation successifs jusqu'à l'aboutisse- ment de la reconnaissance universitaire desétudes infirmières.

Plus d'un demi-siècle qui a vu passer les promotions de 13 à 155 étudiants/élèves.

Plus d'un demi-siècle qui a vu le nombre de personnes formées par an évoluer de 13 à 800 toutes formations confondues.

Plus d'un demi-siècle de transmission de savoirs, d'engagement et de défense des valeurs professionnelles avec une exigence de qualité, de travail « bien fait » et de réussite.

Nous mettons à votre disposition notre dynamisme, notre passion, nos compétences et l'expertise de nos équipes.

Dans l'attente de vous recevoir …
Christelle Rizzolatti
Directrice des soins

Politique générale de l'IFSI

Vous avez choisi ou vous allez opter pour une formation proposée par l'Institut de formation en Soins Infirmiers de l'Hôpital de Cannes Simone-Veil et nous vous en remercions.
Ancrées dans la réalité, les professions paramédicales sont au carrefour du secteur de la santé et de celui des formations professionnelles et universitaires. Ces deux secteurs sont en pleine mutation et les formations se doivent d'évoluer. Ainsi, il est important pour nous de vous présenter en préambule les bases de notre démarche de formation qui s'appuient sur des notions fondamentales, qui intègrent parfaitement les valeurs humaines indispensables à l'exercice de la profession que vous avez choisi. La crise sanitaire que nous traversons représente un enjeu majeur pour les futurs professionnels que vous êtes.

► Notre conception de la formation

Notre conception de la formation s'inspire des courants philosophiques humanistes. Nous envisageons l'apprenant comme une personne capable d'évoluer afin de s'adapter à un milieu donné tout en favorisant son autonomie, et l'émergence de sespotentialités.

- En référence aux orientations nationales et régionales, nous apportons des éléments de réponse concrets aux problématiques sanitaires et sociales.
- En référence à un enseignement de type humaniste, le formateur s'engage dans une démarche d'accompagnement pour aider la personne à at- teindre ses propres buts.
- Nous développons une pédagogie dite réflexive qui vise à développer chez le formé la recherche de sens à partir de l'analyse de situations rencontrées en stage. L'étudiant/l'élève, acteur de sa formation doit être capable d'auto-apprentissage.
- Notre formation est centrée sur l'apprenant, qui est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif. Il « comprend, agit et transfère » afin d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la profession visée. Il agit dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire.
- Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à professionnaliser le parcours de l'apprenant à travers l'acquisition progressive de savoirs et savoir-faire, d'attitudes et de comportements adaptés.
- Labélisé référentiel national qualité « Qualiopi » depuis 2021, notre soucis est de maintenir le niveau de prestation offert et nous nous inscrivons dans la démarche qualité au quotidien.

► Nos valeurs professionnelles

Les valeurs sur lesquelles s'appuie notre projet sont en lien avec notre conception de la formation.

- Le respect de soi : se connaitre, avoir conscience de son potentiel, de ses capacités, de ses limites personnelles.
- Le respect de l'Autre : reconnaitre l'autre, le considérer dans son individualité.
- La considération réciproque : reconnaissance mutuelle qui renforce la dignité et l'estime individuelle.

► Nos valeurs institutionnelles

Les valeurs que nous privilégions sont :

- Les valeurs du service public, et plus particulièrement : l'intérêt général, l'égalité de traitement etla neutralité.
- La laïcité (textes règlementaires disponibles au CDI)
- La citoyenneté
- La lutte contre les discriminations (textes règlementaires disponibles au CDI).

► Notre ambition

- Maintenir notre label qualité national Qualiopi et notre niveau d'exigence en matière de qualité de vie.
- Nous nous sommes engagés dans un processus de certification qui mobilise notre énergie et tout notre savoir-faire.

Nos résultats sur 5 ans (2018-2022) :

- 607 diplômes d'État d'Infirmier ;
- 258 diplômes d'État d'Aide-Soignant ;
- 33 diplômes d'État d'Accompagnant Éducatif et Social.

L'Accueil à l'IFSI

► Accueil général : de 7h45 à 12h et de 12h45 à 16h.

- Une secrétaire est en charge de l'accueil des visiteurs de l'IFSI du Centre Hospitalier de Cannes Simone-Veil du lundi au vendredi de 7h45 à 12h et de 12h45 à 16h.
- En dehors de ces heures d'ouverture le public est invité à laisser un message sur le répondeur au 04.93.69.70.06.
- Le public peut aussi nous contacter par mail à l'adresse : accueil.ifsi@ch-cannes.fr

► Accueil des étudiants et élèves

- Les étudiants et élèves en formations diplômantes sont invités à participer à une demi-journée de pré-rentrée scolaire qui leur permet de prendre contact avec la structure et de faire le point sur le dossier administratif à remplir avant l'admission définitive.
- Les participants aux sessions préparatoires et sessions de formations continues sont accueillis en formation le jour de la rentrée par le référent de promotion ou par le référent de la session.

► Accueil des personnes en situation de handicap

Une secrétaire formée à l'accueil de la personne en situation de handicap vous recevra de 7h45 à 12h et de 12h45 à 16h.

Accessibilité du site

- Une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR) est à votre disposition devant les locaux de l'Institut.
- Un ascenseur est à la disposition du public à mobilité réduite. Pour y accéder, contacter l'accueil au 04.93.69.70.06 ou actionner l'interphone situé à proximité de la place de stationnement PMR.
- Une plateforme permet d'accéder aux salles de pratique.
- Une pente de cheminement extérieure permet aux personnes à mobilité réduite un accès au patio.

Le registre public d'accessibilité

Il est disponible à l'accueil après demande à effectuer à la Directrice de l'IFSI. 04.93.69.70.06 Mail : accueil.ifsi@ch-cannes.fr

Aménagement de la formation

Pour pouvoir bénéficier d'aménagement lors de votre formation, vous êtes invités à vous faire connaitre auprès de nos référentes Handicap :

- Madame GOUMOT Christine, c.goumot@ch-cannes.fr et 04 93 69 70 06
- Madame ROUX Laurence, l.roux@ch-cannes.fr et 04 92 18 37 39
- Madame FORGET Catherine, c.forget@ch-cannes.fr et 04 92 18 37 30

Elles seront vos interlocutrices pour toute demande ou renseignement concernant la gestion de votre situation.

L’IFSI et le développement durable

► Définition

Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette définition est extraite du Rapport Brundtland rédigé en 1987 par la Commission mondiale sur l’environnement et le développement de l’Organisation des Nations Unies, où le terme de « développement durable » sera utilisé pour la première fois.
L’idée d’un développement durable renvoie à un concept qui est :

- Durable dans le temps ;
- Acceptable moralement ;
- Capable de se poursuivre de façon équilibrée et harmonieuse en fonction des ressources disponibles.

► L’IFSI et l’implication sociétale

Notre IFSI s’implique tout au long de l’année dans des actions de prévention et de promotion de la santé :

- Octobre Rose
- La Journée SIDA
- La collecte pour la vallée de la Roya suite à la tempête Alex (Octobre 2020)
- Le Service Sanitaire...

► L’IFSI et l’environnement

L’environnement concerne tout un chacun. C’est pourquoi l’IFSI veille à son impact écologique.
Chaque jour, l’IFSI rappelle les comportements écologiques par diverses affiches placées à des endroits stratégiques :

- Éteindre la lumière des locaux en sortant ;
- Fermer les robinets pour économiser l’eau, signaler les fuites ;
- La prise des transports en commun est encouragée. Il est souvent rappelé que les étudiants bénéficient d’offres privilèges auprès des transports de la région ;
- Des poubelles à mégots sont installées à différents points stratégiques ;
- Le tri est instauré : poubelle jaune, collecte des bouchons en plastique, en liège ou assimilé et des piles;
- La plateforme THEIA favorise le numérique au bénéfice de l’épargne du papier ;
- Une bourse aux livres est organisée chaque année ;
- La référente développement soutenable de l’Institut est Madame Valérie ROUX-DELMAS.

► L’IFSI et l’implication durable dans la gestion de l’établissement

L’IFSI vous accompagne tout au long de votre professionnalisation. Plusieurs référents sont présents pour vous aider au mieux selon vos besoins :

- La référente du Bureau d’Information Sociale, Madame Elsa TARANTINI, qui peut vous aider dans vos démarches de financement d’études, de couverture sociale, et d’autres situations plus ou moins complexes ;

- Une secrétaire d’accueil et deux cadres formateurs référents Handicap sont là afin de vous orienter et de faciliter au maximum votre intégration dans l’institut : Madame Christine GOUMOT, Madame Laurence ROUX, Madame Catherine FORGET ;

- La référente Violence faites aux femmes, Mme Sandrine BRET SAFFIOTI, qui est là pour vous accueillir, vous écouter et vous orienter ;

- Le référent sécurité, Monsieur Daniel BONNET, veille au maintien du respect des règles afin d’assurer la sécurité de tous. Au cours de l’année vous participerez à des exercices d’évacuation, pour être, en permanence, efficients.

- Les référents pédagogiques, auxquels vous pouvez soumettre toutes vos questions concernant le contenu de votre formation ;

Les échanges avec les apprenants sont au cœur de la politique de l’établissement. Des sections de vie des étudiants et des élèves sont organisées dans ce sens : ce sont des moments de dialogue. C’est pourquoi des délégués sont élus par leurs pairs chaque année, afin de remonter les informations nécessaires à l’amélioration permanente de l’Institut.

De plus, l’IFSI est présent sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et Youtube et il possède son propre site internet.

Organigramme et trombinoscope

HÔPITAL DE CANNES

DIRECTION de l'Hôpital de Cannes

Monsieur Y. SERVANT

DIRECTION DE L'IFSI

Madame CH. RIZZOLATTI

ADJOINTE DE DIRECTION

Madame S. BRET-SAFFIOTI
Cadre supérieur de santé
Référente pédagogique
Référente qualité
Référente violences faites aux femmes

SECRÉTARIATS

- **Mme E. TARANTINI**
  Secrétariat Gestion Financière
  Secrétariat Formation Continue
  Bureau d'information sociale
- **Mme C. GOUMOT**
  Secrétariat accueil
  Référente handicap
- **Mme N. DEBARRE**
  Secrétariat filière Aide-Soignante
- **Mme C. GOLLING**
  Secrétariat filière infirmière 1ière année
  Secrétariat Direction
- **Mme C. FISCHER**
  Secrétariat filière infirmière 2ième année
  Secrétariat formation Accompagnant Éducatif et Social
  Secrétariat formations préparatoires
- **Mme S. DRAGONI-PICHON**
  Secrétariat filière infirmière 3ième année
  Secrétariat Diplôme d'État Infirmier
  Secrétariat Qualité

DOCUMENTATION

Mme O. CAYLA
Documentaliste
Référente communication

agefiph TRANSITIONS PRO pôle emploi UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR ars CERFAH RÉGION SUD

ATTACHÉES AUX STAGES

Mme P. FAURE
Cadre de santé formateur

Mme S. PORTOGHESE
Cadre de santé formateur

CADRES FORMATEURS

- **Mme V. BARBARO**
- **M. D. BONNET**
  Référent sécurité et hygiène
- **Mme S. BOTTALE**
- **Mme M. BOYREAU**
- **Mme L. BRIDI**
- **Mme G. CAILLIBOT**
- **Mme F. DEMERGERS**
- **M. E. DEMICHELIS**
- **Mme S. FAUROUX-PIQUEMAL**
  Référente informatique, plateforme Théia et référente satisfaction des usagers
- **Mme P. FIARDO**
  Référente communication
- **Mme C. FORGET**
  Référente handicap
- **Mme C. GREUSARD**
- **Mme V. GUILLEMAIN-FELICI**
- **Mme C. KITTEL**
- **Mme C. LE MAITRE-ROGLIANO**
- **Mme D. MARTINI**
  Référente communication
- **Mme C. PHILIPPE**
- **Mme L. ROUX**
  Référente handicap
- **Mme V. ROUX-DELMAS**
  Référente développement soutenable
- **M. L. SCOCA**
- **Mme S. TOUATI**
- **Mme I. UBY**

L'ÉQUIPE DE L'IFSI/IFAS DE CANNES

HÔPITAL DE CANNES
SIMONE VEIL

Christelle RIZZOLATTI
Directrice

Sandrine BRET-SAFFIOTI
Adjointe de direction

Véronique BARBARO
Cadre Formateur

Daniel BONNET
Cadre Formateur

Sandra BOTTALE
Cadre Formateur

Marianne BOYREAU
Cadre Formateur

Lila BRIDI
Cadre Formateur

Gwenaëlle CAILLIBOT
Cadre Formateur

Frédérique DEMERGERS
Cadre Formateur

Éric DEMICHELIS
Cadre formateur

Pascale FAURE
Cadre Formateur

Sabine FAUROUX-PIQUEMAL
Cadre Formateur

Peggy FIARDO
Cadre Formateur

Catherine FORGET
Cadre Formateur

Christine GREUSARD
Cadre Formateur

Véronique GUILLEMAIN-FELICI
Cadre Formateur

Caroline KITTEL
Cadre formateur

Christel LE MAITRE - ROGLIANO
Cadre Formateur

Danièle MARTINI
Cadre Formateur

Chantal PHILIPPE
Cadre Formateur

Sylvie PORTOGHESE
Cadre Formateur

Laurence ROUX
Cadre Formateur

Valérie ROUX-DELMAS
Cadre Formateur

Lucas SCOCA
Cadre Formateur

Sylvie TOUATI
Cadre Formateur

Isabelle UBY
Cadre Formateur

Ophélie CAYLA
Documentaliste

Elsa TARANTINI
Secrétaire
Gestion financière
Formation continue

Christine GOUMOT
Secrétaire
Accueil

Nathalie DEBARRE
Secrétaire
Filière Aide-Soignante

Carole GOLLING
Secrétaire
Filière infirmière 1ère année
Direction

Chrystal FISCHER
Secrétaire
Filière infirmière 2ième année
Formation AES
Formations préparatoires

Sophie DRAGONI-PICHON
Secrétaire
Filière infirmière 3ième année
Diplôme d'État Infirmier
Qualité

Institut de Formation en Soins Infirmiers

Institut de Formation en Soins Infirmiers

HÔPITAL DE CANNES

L'École d'Infirmières a été créée en 1961 sur la ville de Cannes.
En 1992, conformément à la législation, l'École d'Infirmières change d'appellation pour devenir l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et élargit ses missions.

Métiers du sanitaire et du social à l'IFSI de l'Hôpital de Cannes Simone Veil

- **DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER(E)**

Formation en 3 ans - 155 étudiants par promotion
Possibilités de stages : métropole, DOM-TOM, étranger

- **DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT(E)**

Formation en 1 an ou formation partielle - 90 élèves par promotion
V. A.E. : Validation des Acquis de l'Expérience

- **DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT(E) ÉDUCATIF ET SOCIAL**

Formation en cours d'emploi ou initiale - 30 élèves par promotion
Formation partielle

- **PRÉPARATIONS AUX CONCOURS D'ENTRÉE**

Accès :
➡ à la Formation Infirmière
➡ à la Formation Aide-Soignante
➡ à la Formation Assistant Éducatif et Social

- **FORMATIONS CONTINUES DU SECTEUR PARAMÉDICAL INCLUANT LA FORMATION D'ADAPTATION À L'EMPLOI**

Prises en charges financières : Conseil Régional, bourses, contrats d'apprentissage, employeurs, O.P.C.A, prêts bancaires, etc.

IFSI de l'Hôpital de Cannes Simone Veil
15, avenue des Broussailles
CS 50008 - 06414 CANNES CEDEX
Tél. : 04 93 69 70 06 - Fax : 04.93 69 75 04
E-mail : direction.ifsi@ch-cannes.fr

Formation Infirmière

« Au service des personnes en matière de santé, l'infirmière assume la responsabilité de l'ensemble des soins infirmiers que requièrent : la promotion de la santé, la prévention de la maladie, les soins aux malades. »

Référence :

- Arrêté du 13 décembre 2018, modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'Infirmier.

► CONDITIONS D'ACCÈS

Les candidats doivent être âgés de 17 ans minimum au 31 décembre de l'année d'entrée en formation. Ils devront répondre à l'une des conditions suivantes :

1. **Les candidats titulaires du baccalauréat** ou de l'équivalence de ce diplôme : Inscriptions sur Parcoursup (www.parcoursup.fr) de décembre à mars.
2. **Les candidats relevant de la formation professionnelle continue**, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection. Pour être admis à la formation au diplôme d'Etat d'Infirmier, les candidats visés au 2ème doivent satisfaire à l'ensemble des épreuves de sélection.

Les épreuves de sélection sont au nombre de deux :

1. Un **entretien** portant sur l'expérience professionnelle du candidat.
2. Une **épreuve écrite** comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social ainsi qu'une sous-épreuve de calculs simples.

L'entretien de 20 minutes est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, et comprenant les pièces suivantes :

1. La copie d'une pièce d'identité ;
2. Le(s) diplôme(s) obtenu(s) ;
3. Les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues ;
4. Un curriculum vitae ;
5. Une lettre de motivation.

L'épreuve écrite est notée sur 20 points. Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve.

La sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

La sous-épreuve de calculs simples est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40 aux 2 épreuves.

La rentrée scolaire a lieu le premier lundi du mois de septembre.

► CONTENU DE LA FORMATION

La durée totale de la formation est de 3 ans, soit 6 semestres de 20 semaines sur une base de 35 heures hebdomadaires, pour un total de 4200 heures réparties :

- Enseignements théoriques : 2100 heures (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques) ;
- Stages cliniques : 2100 heures ;
- 28 semaines de vacances.

L'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier et du Grade de Licence est soumise à la validation des 6 semestres, 180 ECTS (60 par année de formation).
En fonction du parcours de l'étudiant et des diplômes obtenus, possibilité de dispense d'enseignement.

► MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Enseignement en institut dispensé sous forme de cours magistraux
- Travaux de groupes
- Séance d'apprentissage pratique et gestuelle
- Enseignement en stage réalisé en milieu professionnel
- Chaque étudiant bénéficie d'un accompagnement personnalisé et d'un suivi pédagogique indivisualisé.

► COÛT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est pris en charge par la Région Sud pour tous les étudiants, sauf pour ceux relevant d'un employeur.
7200€ par année de formation.
Frais d'inscription à l'université : 170€ par année de formation.
Les frais universitaires ainsi que la Contribution à la Vie Etudiante sont à la charge de l'étudiant et doivent être acquittés annuellement. Leurs montants sont modifiés chaque année par décret.

► AIDES FINANCIÈRES

Les étudiants peuvent solliciter l'obtention d'une bourse régionale d'études (sur critères sociaux) et/ou bénéficier du Fonds Social Régional alloué par la Région Sud.

Pour tous renseignements,
contactez le 04.93.69.70.59
ou par mail : direction.ifsi@ch-cannes.fr
ou l'accueil au 04.93.69.70.06

Formation Aide-Soignante

« L'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aïgus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. »

Références :

- Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des Instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'État d'Aide-Soignant et d'Auxiliaire de puériculture.
- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide –Soignant et portant
- diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
- Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021.
- Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant et d'Auxiliaire de Puériculture.

► CONDITIONS D'ACCÈS

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est accessible à partir de l'âge de 17 ans à la date d'entrée en formation, sans conditions de diplôme, par les voies suivantes :

- La formation initiale dans les conditions fixées par l'arrêté du 10 juin 2021
- La formation professionnelle continue dans les conditions fixées par l'arrêté du 10 juin 2021
- La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé

► LES ÉPREUVES DE SÉLECTION

La sélection des candidats est effectuée par un jury composé d'un binôme d'évaluateurs sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation visée.

1. **Le dossier** comportera les pièces suivantes :

- Une pièce d'identité
- Une lettre de motivation manuscrite
- Un curriculum vitae
- Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document ne doit pas excéder deux pages.
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employer (ou des employeurs)
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces

produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et attendus relatifs à la maitrise du français à l'oral.

2. **L'entretien** :

D'une durée de 15 à 20 minutes, il est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat, ainsi que son projet professionnel.

► CONTENU DE FORMATION

La formation s'inscrit dans une pédagogie de l'alternance qui favorise les interactions entre des situations de formation et des situations de soins rencontrées lors de stages cliniques.
Elle totalise 44 semaines : 22 semaines de formation théorique (770 heures) et 22 semaines de formation pratique (770 heures), soit 1540 heures.

L'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés) est organisé autour de 10 modules d'enseignement répartis à l'intérieur de 5 blocs de compétences.

L'enseignement clinique comprend :
- Des ateliers ou séances de travaux pratiques ayant pour but le développement d'une gestuelle professionnelle et l'apprentissage des soins techniques.
- Quatre périodes de stages de 5 et 7 semaines, qui sont effectués dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. Au moins une période de stage doit être effectuéeauprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès depersonnes âgées.

Le diplôme peut s'acquérir :
- Soit par le suivi et la validation de l'intégralité de la formation, en continu ou en discontinu
- Soit par le suivi et la validation d'une ou de plusieurs unités de formation (module et stage) correspondant à une formation complémentaire en fonction des modes d'accès au diplôme.

► MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Enseignement en institut dispensé sous forme de cours magistraux
- Travaux de groupes
- Séance d'apprentissage pratique et gestuelle
- Enseignement en stage réalisé en milieu professionnel
- Chaque étudiant bénéficie d'un accompagnement personnalisé et d'un suivi pédagogique indivisualisé.

► COÛT DE LA FORMATION

Le cout de la formation est pris en charge par la Région Sud pour tous les élèves, sauf pour ceux relevant d'un employeur.
5600€ pour l'année de formation.

► AIDE FINANCIÈRE

Une prise en charge personnalisée pourra être octroyée selon la situation individuelle.
Les élèves peuvent solliciter l'obtention d'une bourse régionale d'études (sur critères sociaux) et/ ou demander une admission au bénéfice des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle.

Pour tous renseignements,
contactez le 04.92.18.67.55
ou par mail : formation.as@ch-cannes.fr
ou l'accueil au 04.93.69.70.06

Formation Accompagnant Éducatif et Social

« L'accompagnant Éducatif et Social accompagne les personnes tant dans les actes essentiels du quotidien que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisir. Il veille à l'acquisition, la préservation ou la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle, à leur domicile, au sein d'une structure collective ou dans le cadre scolaire et social
Selon son contexte l'A.E.S intervient au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants. »

Références :
- Décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant Educatif et social
- Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
- Instruction n°DGCS/SD4A/2017/181 du 17 juillet 2017 relative aux modalités de la formation préparant au DEAES.

► CONDITIONS D'ACCÈS

La formation conduisant au diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social est accessible sans condition de diplôme, par les voies suivantes :
- La formation initiale selon les conditions précisées par l'arrêté du 30 août 2021
- La formation professionnelle continue selon les conditions précisées par l'arrêté du 30 août 2021
- L'apprentissage selon les conditions précisées par l'arrêté du 30 août 2021

► LES ÉPREUVES DE SÉLECTION

L'admission est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès de l'établissement de formation.
Une commission d'admission procède à la sélection des dossiers des candidats au regard notamment de la qualité de leur parcours de formation antérieure, de leurs aptitudes et de leurs motivations. Les candidats dont le dossier a été retenu présentent une épreuve orale d'admission.

1. Le dossier comportera les pièces suivantes :
- Une pièce d'identité
- Une lettre de motivation manuscrite
- Un curriculum vitae
- Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document ne doit pas excéder deux pages.

2. L'épreuve orale d'admission :
Elle consiste en un oral de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale. A l'issue de cette épreuve, les candidats sont classés par ordre de mérite.

► CONTENU DE LA FORMATION

La formation théorique et pratique comprend un total de 1407 heures réparties sur 14 mois.
Elle se décompose en cinq domaines de formation (DF) auxquels sont associés cinq blocs de compétence composant le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

- **546 heures de formation théorique**

- **21 heures consacrées à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2**

- **840 heures de formation pratique, soit 24 semaines** réparties de façon à permettre la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des blocs de compétences.

► MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- Travaux de groupes
- Séance d'apprentissage pratique et gestuelle
- Enseignement en stage réalisé en milieu professionnel
- Chaque étudiant bénéficie d'un accompagnement personnalisé et d'un suivi pédagogique individualisé.

► COÛT DE LA FORMATION

Il est de 5000€ pour les 12 mois de formation.
Une prise en charge personnalisée pourra être octroyée selon la situation individuelle :

- **12 places peuvent être prises en charge par la Région Sud.**
- Les élèves peuvent solliciter l'obtention d'une bourse régionale d'études (sur critères sociaux) allouée par la Région sud.

Pour tous renseignements,
contactez le 04.93.69.70.60
ou par mail : c.fischer@ch-cannes.fr
ou l'accueil au04.93.69.70.06

Formations préparatoires

à l'accès aux formations diplômantes

Forts d'une expérience de près de 26 ans, nous permettons à de nombreux candidats d'intégrer les différentes formations professionnelles dispensées par l'IFSI.
Ces formations préparatoires sont animées par des cadres formateurs de l'institut, titulaires de diplômes universitaires, et par des intervenants extérieurs professionnels de l'enseignement : de français, de mathématiques et de biologie

► POUR L'ADMISSION EN FORMATION INFIRMIÈRE

Session préparatoire aux épreuves de sélection pour l'entrée en IFSI pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue sans diplôme requis ou diplôme de niveau V maximum et justifiant de 3 ans de cotisation minimum à un régime de protection sociale.
150 heures de formation réparties sur 12 semaines (de novembre à mars).
Alternance de cours magistraux, de travaux de groupes, d'entretiens de type concours et de contrôles de connaissances réguliers, ainsi qu'un stage d'observation en unités de soins de 3 jours.
50 places disponibles, ouverture de la session préparatoire à partir de 12 inscrits. 1350€ si prise en charge financière par un organisme. 1200€ par participant sans prise encharge financière.
À l'issue de la préparation, l'apprenant devra avoir totalisé les trois ans de cotisations nécessaires pour se présenter au concours.

70% de réussite au concours 2023

► POUR L'ADMISSION EN FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

Aucun diplôme n'est requis pour présenter les épreuves d'admission. 180 heures de formation réparties sur 18 semaines avec alternance de cours magistraux, de travaux de groupes,d'entretiens de type et de contrôles de connaissances réguliers, ainsi qu'un stage d'observation de 3 jours.
25 places sont disponibles dont 15 prises en charge par la Région Sud.
1550€ si prise en charge financière par un organisme. 1200€ sans prise en charge.
Entre 90% et 95% de réussite aux concours 2021, 2022 et 2023.

► POUR L'ADMISSION EN FORMATION D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

Aucun diplôme n'est requis pour présenter les épreuves d'admission.
160 heures de formation réparties sur 7 semaines avec alternance de cours magistraux, de travaux de groupes, d'entretiens de type concours et de contrôles de connaissances réguliers, ainsi qu'un stage d'observation de 3 jours. 25 places disponibles dont 15 prises en charge par laRégion Sud.
1415€ si prise en charge financière par un organisme. 1065€ sans prise en charge.
100% de réussite aux concours de 2021 et 2022.

Formation continue

Incluant la formation d'adaptation à l'emploi

Labelisé Qualiopi, l'IFSI propose chaque année aux professionnels de santé un large choix de sessions de formation.
Celles-ci sont destinées à consolider les pratiques et les savoirs mais aussi à découvrir de nouvelles pratiques qu'elles soient d'ordre technique ou relationnel.
Toutes ces formations sont animées par des cadres formateurs de l'Institut, titulaires de diplômes universitaires. D'autres professionnels interviennent tels que : Docteurs en médecine, en pharmacie etc…
Chaque session de formation est proposée deux fois par année civile mais peut faire l'objet d'une demande particulière.
Un livret d'accueil de ces formations est adressé chaque année aux différentes institutions partenaires. Depuis 2018 : 651 personnes inscrites à nos formations, dont 25 ASG* et 265 FGSU** I, II ou recyclage.
*ASG : Assistant de Soins en Gérontologie
**FGSU : Formation aux gestes et soins d'urgence

Ces 5 dernières années nous ont fait confiance pour former les personnels de santé

- L'Agence régionale de santé PACA
- L'Hôpital Simone Veil - Cannes
- L'Hôpital Sainte Marie – Nice
- L'Hôpital Pasteur - Nice
- Le Centre Hospitalier de Grasse
- Le Centre Hospitalier d'Antibes
- Le Centre Hospitalier Intercommunal de Fréjus Saint-Raphaël
- Le Centre Hospitalier La Palmosa – Menton
- Le Laboratoire Bioestérel
- EHPAD Dolcéa – Grasse
- La Mas Saint-Martin – Mougins
- EHPAD La Bastide de Pégomas
- EHPAD Les Aquarelles de Mouans-Sartoux
- EHPAD La Bastide du Moulin – Auribeau
- EHPAD Floribunda – Mandelieu
- EHPAD Dolce Farniente – Le Cannet
- EHPAD Les Orangers – Bar-sur-Loup
- Le CCAS de Grasse
- La Maison de Retraite Les Gabres de Cannes
- EHPAD Les Jasmins de Cabrol – Pégomas
- Orsac Montfleury – Grasse
- Le SSIAD de se porta ben – Cannes
- Actalians – Paris
- La Marine Marchande
- Les Cadrans Solaires – Vence

Ressources

Nous mettons à votre disposition :

► DES LOCAUX :

- **Pour se repérer :**

- Une signalétique à chaque étage ;
- Au rez-de-chaussée :
- Un accueil ouvert de 07H45 à 12h et de 12h45 à 16h (secrétaire référente Handicap)
- Le bureau de la Directrice ainsi que le pôle administratif
- Un centre de documentation
- Le bureau d'information sociale ;
- Aux 2ème et 3ème étages, les bureaux du Cadre supérieur de santé Adjointe de direction et des Cadres formateurs, les bureaux des cadres formateurs référents Handicap, Développement soutenable, sécurité (…)

- **Pour apprendre :**

- 3 amphithéâtres accessibles aux personnes à mobilité réduite, destinés aux cours magistraux, conférences et équipés de matériel de vidéo projection ;

- 8 salles de cours destinées aux travaux de groupes, équipées en matériel de vidéo projection ;

- 5 salles de démonstration dédiées à l'enseignement clinique ;

- 1 salle de simulation équipée

- 1 salle informatique, équipée d'ordinateurs, utilisée pour l'enseignement des techniques d'information et de communication ;
- 1 centre de documentation ;

► DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES :

- **Vous bénéficierez :**

- D'un enseignement dispensé par les Cadres formateurs permanents de l'IFSI titulaires d'un Doctorat et/ou d'un Master et/ou d'un diplôme universitaire ;
- De cours réalisés par des intervenants extérieurs qualifiés et experts issus de milieu universitaire, médical et du secteur sanitaire et social ;
- D'un parcours de stages diversifié et qualifiant permettant de développer les savoirs, savoirs-être et savoirs-faires nécessaires à l'exercice professionnel en partenariat avec les établissements de santé publics et privés du bassin cannois, grassois et antibois ;
- D'une option de stage hors département ou à l'étranger : la région Provence Alpes Côte d'Azur, à travers le programme PRAME « Volet Sanitaire et Social » soutient depuis 2009 les étudiants des formations sanitaires et sociales qui effectuent un stage à l'étranger et favorise la mobilité des apprenants ;
- De l'expérience d'acteurs de terrain lors de contributions à des actions de santé publique ;
- D'invitations à participer à des journées d'informations et de formations (conférences, colloques, salons…) ;
- D'une plateforme d'enseignement THEIA ;
- D'une méthode d'apprentissage de l'anglais innovante combinant enseignement direct et travail en ligne ;
- D'un accès à internet via le réseau Wifi de l'Hôpital de Cannes.

Documentation et recherche en soins infirmiers

Le centre de documentation et d'information accueille gratuitement les étudiants, élèves et stagiaires des formations dispensées à l'IFSI. Le personnel permanent de l'Hôpital de Cannes peut également y accéder.

• HORAIRES

Le centre de documentation est ouvert :

- Du lundi au jeudi de 8h à 12h45 et de 13h15 à 16h45
- Le vendredi de 8h à 12h30.

Les dates de fermetures ponctuelles sont signalées par voie d'affichage, ainsi que par mail aux apprenants et sur nos réseaux sociaux.

• RESSOURCES

Le centre de documentation propose un fonds documentaire spécialisé dans la santé et les sciences humaines composé de :

- Plus de 5000 ouvrages ;
- 14 abonnements actifs à des revues professionnelles ;
- Travaux de fin d'études en Formation Infirmière.

• MISSIONS

Ces ressources participent à l'élaboration des travaux apprenants ainsi qu'à la recherche en soins infirmiers.
La documentaliste assure la consultation et le prêt de documents. Elle oriente et conseille également les usagers dans leurs recherches documentaires.

• SERVICES

Le centre de documentation met à la disposition des usagers 8 postes informatiques équipés de tous les outils bureautiques nécessaires à la réalisation des travaux demandés par les formateurs, ainsi qu'un accès internet.
Le fonds documentaire du CDI est accessible en ligne, sur un portail documentaire dédié : https://ifsi-cannes.centredoc.fr/
Les étudiants infirmiers de l'IFSI ont accès au réseau des bibliothèques universitaires de l'Université de Nice Sophia Antipolis ainsi qu'à leurs ressources en ligne.

Pour tous renseignements,
contactez le 04 93 69 70 06
ou par mail sur
bibliotheque.ifsi@ch-cannes.fr

La vie à l'IFSI

► STATIONNEMENT

Le stationnement au sein de l'Hôpital de Cannes est interdit.
Vous pouvez vous garer dans les rues à proximité de l'Hôpital.
L'IFSI dispose devant ses locaux d'une place de parking pour les personnes à mobilité réduite.

► ESPACE DÉTENTE

Un espace détente ouvert toute la journée met à votre disposition des distributeurs de boissonset confiseries, et permet la prise de repas sur place.
Cette salle est ouverte sur un patio aménagé. Elle peut également être un espace de travail etde révisions.

► RESTAURATION

- Le restaurant du personnel de l'Hôpital de Cannes vous est accessible à partir de13H00 du lundi au vendredi.
- Des cafétérias proposant une restauration rapide, situées dans le bâtiment principal de l'hôpital sont accessibles à tous.
- Des fours à micro-ondes, chaises et tables sont à votre disposition dans l'espacedétente de l'IFSI.

► WIFI

Des bornes Wifi installées dans l'enceinte de l'Institut permettent d'accéder gratuitement à internet avec un code fourni en début de formation.

► RÉSEAUX SOCIAUX

En plus du site internet, votre IFSI est actif sur les réseaux sociaux Instagram, Facebook et Youtube. Nous y proposons des contenus variés : de l'actualité, des informations utiles, des évènements organisés par l'IFSI, des sondages, des jeux concours, etc.

► LOGEMENT

L'IFSI ne dispose pas d'internat.

Des offres de logements privatifs sont disponibles sur les panneaux d'affichage dans le hall de l'IFSI.

- Le Logis des Jeunes de Provence propose divers types de logements, notamment au sein des Espaces Mimont, tiers-lieu d'engagement citoyen situé en plein centre de Cannes : https://logisdesjeunes.asso.fr/
- Le service «Lokaviz» du CROUS sert d'intermédiaire entre propriétaires et étudiants pour la location de chambres ou de studios : https://www.lokaviz.fr/
- La garantie Visale (anciennement Clé locatif du CROUS) se porte garant pour les locataires de moins de 30 ans : https://www.visale.fr/
  Ce cautionnement gratuit est pris en charge par les services d'action logement, son but est de se porter garant pour le futur locataire d'un logement et de rassurer propriétaires bailleurs.
- La plateforme Etuloge recense des annonces de location et facilite les démarches administratives entre étudiants et propriétaires : https://etuloge.fr/
- Les apprenants peuvent également bénéficier d'un logement KAPS à Cannes : https://afev.org/paca
- Il est également possible de se loger au sein de la résidence autonomie Les îles de Lérins à Cannes-la-Bocca : renseignements auprès de l'IFSI.
- Des options sont également possibles auprès de l'association Ensemble 2 générations : https://ensemble2generations.fr/
- Les étudiants de l'IFSI boursiers ont également la possibilité de bénéficier d'un logement CROUS : https://www.crous-nice.fr/

► PAROLES D'ÉTUDIANTS

La section relative à la vie étudiante et des élèves est un organe consultatif qui se réunit deux fois par an. Iltraite de sujets relatifs à la qualité de vie au seinde l'IFSI/IFAS. Des représentants des étudiants et élèves de toutes les filières sont invités à participer aux échanges.

► BUREAU D'INFORMATION SOCIALE

Le bureau d'information sociale, au rez-de- chaussée de l'IFSI, vous renseigne sur vos droits et sur les possibles aides financières d'urgence.

Pour tous renseignements en lien avec le bureau d'information sociale, contactez le 04.93.69.78.83 ou par mail e.tarantini@ch-cannes.fr

Nos partenaires sociaux

Nous travaillons avec plusieurs partenaires publics et privés pouvant accompagner les apprenants durant leur scolarité.

Cet accompagnant concerne différents domaines :

- Alimentation et Hygiène
- Soutien psychologique
- Logements
- Aides financières
- Transports
- Handicap

Pour nous rencontrer

► Accès

L'IFSI est situé à 15 minutes en transport de la gare SNCF, de la gare routière et du centre-ville

► Adresse

L'IFSI se trouve au sein de l'Hôpital de Cannes Simone Veil

Institut de Formation en Soins Infirmiers
Centre Hospitalier de Cannes Simone Veil
15, avenue des Broussailles
CS5008
06414 CANNES CEDEX

Il est accessible par :

- Les lignes de bus 2, 6A, 10, 11A et 17du réseau Palm Bus aux arrêts « Hôpital » et « Périer »
- Par l'autoroute A8, prendre la sortie n°42 Mougins – Le Cannet
  Au rond-point de la sortie de l'autoroute, prendre la bretelle descendante en direction de Cannes, puis suivre les panneaux de signalisation « Hôpital Simone Veil»
  « Les Broussailles »

Accueil IFSI :
Tél. : 04.93.69.70.06 – Fax. : 04.93.69.75.04
Mail : accueil.ifsi@ch-cannes.fr

Site Internet : https://www.ch-cannes.fr/professionnels/linstitut-de-formation/
Page Facebook : IFSI Hôpital Cannes Officiel
Page Instagram : IFSI CH Cannes
Youtube : IFSI CH Cannes Simone Veil

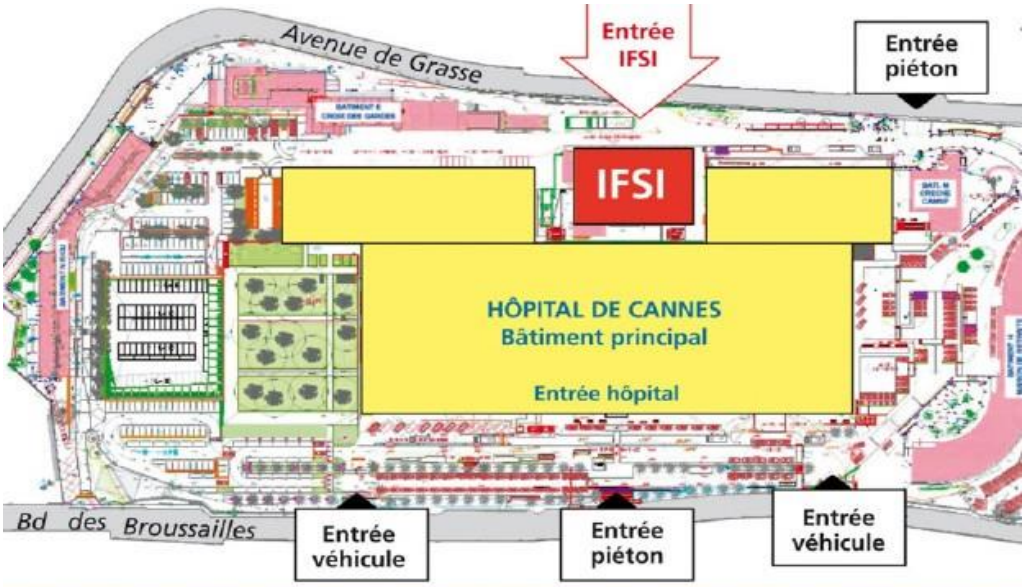

G1
IFSI
Institut de Formation en
Hôpital de Cannes
IFSI